



Le handicap au travail, de quoi parlons-nous ?

## Existe-t-il des postes réservés pour les Travailleurs Handicapés ?

“ Les agents reconnus travailleurs handicapés peuvent occuper tous les postes s'ils ont les compétences attendues et que leur handicap est compatible avec les contraintes du poste. Comme n'importe quel agent...” ”

Des questions ?



CDG57

• 03 87 65 27 06

•  [handicap@cdg57.fr](mailto:handicap@cdg57.fr)



## Travailleurs Handicapés

Au sein du département 57, il y a **1050** agents territoriaux reconnus Travailleurs handicapés.  
Ils sont :

Comptables  
Chefs de service technique  
Atsem  
Jardinier-paysagistes



Agents administratif  
RRH  
Secrétaires de mairie  
Etc, ...

Des questions ?



CDG57



☎ 03 87 65 27 06



✉ [handicap@cdg57.fr](mailto:handicap@cdg57.fr)